



GRILLE DE COTATION COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SOPHIA ANTIPOLIS

Critères	Points
Je suis reconnu.e DALO¹ Décision de reconnaissance DALO	60
J'habite un logement indigne Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : - Arrêté d'interdiction d'habitation / Arrêté de péril d'immeuble / Arrêté d'insalubrité / Analyses plombémie - Diagnostic plomb - Diagnostic amiante / Rapport d'un travailleur social Documents démontrant l'insalubrité du logement (décision administrative, copie du jugement du tribunal, attestation CAF/MSA etc.)	50
Je suis dépourvu.e de logement et d'hébergement Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Rapport d'un travailleur social / Attestation - certificat d'hébergement ou de domiciliation	50
Je suis hébergé.e ou logé.e temporairement dans un établissement ou un logement de transition ET/OU je vis dans un appartement de coordination thérapeutique Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Attestation d'hébergement ou de domiciliation / Rapport d'un travailleur social	50
Je suis victime de violences au sein de mon couple ou je suis menacé.e de mariage forcé ET/OU J'ai été victime de viol ou d'agression sexuelle à mon domicile ou à ses abords ET/OU je suis engagé.e dans le parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle ET/OU je suis victime de l'une des infractions de traite des êtres humains ou de proxénétisme Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes uniquement pour les victimes de violences au sein du couple ou de mariage forcé : Situation d'urgence attestée par une décision du juge ou récépissé de dépôt de plainte ou par une ordonnance de protection délivrée par le juge aux affaires familiales / Dépôt de plainte ou main courante pour violences conjugales / Rapport d'un travailleur social Pour toutes les autres victimes de ce critère, aucune pièce justificative n'est requise, le critère est validé manuellement par le guichet.	50
J'ai été reconnu.e victime de catastrophe naturelle ou de sinistre Pour obtenir le bonus de +50% il faut la pièce suivante : Justificatif de décision administrative	50
J'habite déjà la commune où je demande un logement social Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de location - justificatif de propriété / Attestation d'hébergement ou de domiciliation / Reçu d'hôtel / Quittance(s) ou tout autre justificatif de loyer à jour NB : Les points sont activés si l'adresse se situe dans l'une des 24 communes de la CASA + le choix 1 de la commune dans «Logement recherché» est identique à la commune de résidence	45
Je travaille dans l'une des communes de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de travail du demandeur et le cas échéant du co-demandeur / Fiche(s) de paie du demandeur et le cas échéant du co-demandeur / Justificatif de revenus professionnels (travailleurs indépendants, artisans)	45
Je suis reconnu.e au titre du Logement d'Abord Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère	45
J'appartiens au premier quartile des demandeurs Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque co-demandeur et des personnes à charge / Justificatif de revenus : Attestation CAF, notification de retraite	45
Je suis hébergé.e à l'hôtel Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Reçu d'hôtel / Attestation d'un travailleur social ou d'une association / Certificat de domiciliation	35
Je suis déjà locataire d'un logement social, je suis en situation de sous-occupation, et je demande un autre logement sur la même commune	25
Pour obtenir le bonus de +50%, il faut la pièce suivante : Contrat de location. Le critère est validé si le nombre de personnes dans le foyer est inférieur au nombre de pièces du logement actuel -1	35
Je suis un.e travailleur ou travailleuse pauvre (relevant du 1 ^{er} et 2 ^e quartile de ressources) Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de travail / Fiche de paie du demandeur et le cas échéant de son conjoint et de chaque co-demandeur et des personnes à charge / Justificatif de revenus professionnels (travailleurs indépendants, artisans)	35
Mon loyer est trop cher par rapport à mes revenus (50% des ressources du foyer ou plus) Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Contrat de location / Quittance(s) ou tout autre justificatif de loyer à jour. Le taux d'effort correspond au calcul suivant : (Ressources totales du foyer avec allocation logement - loyer chargé x 100) / total des ressources = Si résultat >= à 50 % : taux d'effort trop élevé	35
Je suis en situation de handicap Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : - Carte d'invalidité - carte mobilité inclusion ou décision de commission administrative compétente (MDPH) / Attestation CAF	35
Mon logement est repris ou mis en vente par son propriétaire ET/OU mon logement sera bientôt démoli Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes :Lettre de congé du propriétaire (dans le cas d'un logement repris ou mis en vente par son propriétaire) / Décision administrative (dans le cas d'un logement bientôt démoli)	30
Je vis dans un logement inadapté à mon handicap ou à la perte d'autonomie Pour obtenir le bonus de +50%, il faut une des pièces suivantes : Carte d'invalidité - carte mobilité inclusion ou décision de commission administrative compétente [MDPH] / Justificatif des besoins d'adaptation (certificat médical ou autre document)	30
Je vis dans un logement non décent avec au moins un mineur Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Document démontrant l'indécence du logement (copies du jugement du Tribunal - attestation de la CAF - MSA, etc) / Rapport d'un travailleur social et contrat de location et livret de famille / acte d'état civil	20
Je suis une personne âgée bénéficiaire d'une pension vieillesse Pour obtenir le bonus de +50%, il faut la pièce suivante :Tout justificatif de retraite (ASPA, notification retraite)	20
J'ai moins de 30 ans, ou mon co-demandeur a moins de 30 ans Pour obtenir le bonus de +50% il faut une des pièces suivantes : Carte d'identité ou passeport du demandeur et/ou du co-demandeur / Titre de séjour du demandeur et/ou du co-demandeur avec âge < 30 ans NB : l'identité du demandeur et du co-demandeur sont justifiées au dépôt de la demande	20
Je vis dans un logement suroccupé avec au moins un mineur Pour obtenir le bonus de +50%, il faut toutes les pièces suivantes : Contrat de location - justificatif de propriété / Livret de famille - acte d'état civil Précisions sur le critère de suroccupation lié à la «surface» : - 16 m² pour 2 personnes et 9m² par personne supplémentaire Précisions sur le critère de suroccupation lié au nombre de pièces : le nombre de personnes dans le foyer est supérieur au nombre de pièces du logement actuel + 1	15
Je suis menacé.e d'expulsion sans solution de relogement Pour obtenir le bonus de +50%, il faut la pièce suivante : Jugement d'expulsion	15
Je suis hébergé.e par des tiers (parents, enfants, particuliers) Pour obtenir le bonus de +50%, il faut au moins une des pièces suivantes : Rapport d'un travailleur social / Attestation d'hébergement ou de domiciliation	5
Je reprends une activité après une période de chômage de longue durée (plus d'un an) Pour obtenir le bonus de +50%, il faut les pièces suivantes : Attestation de Pôle Emploi mentionnant la période de chômage / Tout document justifiant d'une reprise d'activité	5
Ancienneté de ma demande de logement social supérieure à 45 mois Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère	50
Ancienneté de ma demande de logement social entre 24 et 45 mois Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère	30
Ancienneté de ma demande de logement social entre 12 et 24 mois Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère	20
Ancienneté de ma demande de logement social au-delà de 45 mois plafonné à 10 ans Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère	+10/an
Je n'ai pas répondu à la sollicitation d'un bailleur qui me proposait un logement ou j'ai refusé un logement adapté à mes besoins et capacités (pondération négative pendant 3 ans à compter de la notification du refus ou de la non-réponse) Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère	-50
J'ai fourni des pièces justificatives valides. Le barème s'applique pour chaque critère pour lequel je fournis les pièces. Aucune pièce justificative à fournir pour ce critère *Cette majoration n'est pas opérationnelle à ce jour.	+50%*

¹ Droit au logement opposable. La reconnaissance au titre du DALO est du ressort de la commission de médiation (COMED) des Alpes-Maritimes.